



Government of Canada

Gouvernement du Canada

INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-1581	BY / DE Mr. Viersen (Peace River—Westlock)	DATE June 6, 2023
--	---	----------------------

Reply by the Minister of Transport
Réponse du ministre des Transports

Signed by the Honourable Pablo Rodriguez

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to the government's plan to increase the mandatory security fees at airports by 33 percent: (a) will the fee increase lead to faster security screening for passengers, and, if so, by how many minutes on average will passenger wait times decrease; and (b) what methodology was used to determine and quantify the decrease in the average wait time?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Transport Canada

The Air Travellers Security charge came into effect in April 2002 to fund the air travel security system, including the Canadian Air Transport Security Authority, which is the federal authority responsible for the security screening of air passengers and their baggage. Also included in the air travel security system are Transport Canada's related regulatory oversight and the contracting of Royal Canadian Mounted Police officers on selected flights. The Air Travellers Security charge is generally paid by passengers when they purchase airline tickets. The Government of Canada has committed to balancing Air Travellers Security charge revenues with air travel security system expenses over time.

Budget 2023 proposed to provide \$1.8 billion over five years, starting in 2023-24, to maintain and increase the Canadian Air Transport Security Authority's level of service, improve screening wait times, and strengthen security measures at airports. To support financing of this proposal, Budget 2023 proposes to increase Air Travellers Security charge rates by 32.85 percent. The Air Travellers Security charge rates were last increased in 2010, at which time they were raised by 52.4 percent.

The cost of the Canadian Air Transport Security Authority's operations have grown along with traffic volumes over the past 12 years whereas its annual, fixed appropriations have not. As a result, the Canadian Air Transport Security Authority has been receiving annual top-ups to help it meet increased volumes. The vast majority of the incremental revenues generated by the Air Travellers Security charge increase will go toward a three-year top-up versus the historical one-year. A portion of the incremental revenue will be used to improve wait times. The Canadian Air Transport Security Authority's current wait time target is based on meeting a service level where on average, 85 percent of all passengers wait less than 15 minutes to be screened at Canada's top eight airports on an annual basis. This means that longer wait times may occur during peak periods, when checkpoints experience higher traffic volumes. Details on the proposed changes to wait times are being worked out with the Canadian Air Transport Security Authority.



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION
Q-1581

BY / DE
M. Viersen (Peace River—Westlock)

DATE
Le 6 juin 2023

Reply by the Minister of Transport
Réponse du ministre des Transports

Signé par l'honorable Pablo Rodriguez

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne le projet du gouvernement visant à augmenter de 33 % les frais de sécurité obligatoires dans les aéroports : a) l'augmentation des frais de sécurité permettra-t-elle d'accélérer les contrôles de sécurité pour les passagers et, le cas échéant, de combien de minutes en moyenne le temps d'attente des passagers diminuera-t-il; b) quelle méthode a été utilisée pour déterminer et quantifier la diminution du temps d'attente moyen?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

Transports Canada

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est entré en vigueur en avril 2002 pour financer le système de sécurité du transport aérien, y compris l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, qui est l'autorité fédérale responsable du contrôle de sécurité des passagers aériens et de leurs bagages. Le système de sécurité du transport aérien comprend également le contrôle réglementaire de Transports Canada et la passation de contrats avec des agents de la Gendarmerie royale du Canada sur certains vols. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est généralement payé par les passagers lorsqu'ils achètent leurs billets d'avion. Le gouvernement du Canada s'est engagé à équilibrer les recettes du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien avec les dépenses du système de sécurité du transport aérien au fil du temps.

Le budget 2023 propose de fournir 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-24, pour maintenir et augmenter le niveau de service de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, améliorer les temps d'attente pour le contrôle et renforcer les mesures de sécurité dans les aéroports. Pour soutenir le financement de cette proposition, le budget 2023 propose d'augmenter les taux du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien de 32,85 %. Les taux du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ont été augmentés pour la dernière fois en 2010, avec une hausse de 52,4 %

Le coût des opérations de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien a augmenté en même temps que le volume du trafic au cours des 12 dernières années, alors que ses crédits annuels fixes n'ont pas augmenté. En conséquence, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien a reçu des compléments annuels pour l'aider à faire face à l'augmentation des volumes. La grande majorité des recettes supplémentaires générées par l'augmentation du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien sera affectée à un complément de trois ans, au lieu d'un an comme c'était le cas auparavant. Une partie des recettes supplémentaires sera utilisée pour améliorer les temps d'attente. L'objectif actuelle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien en matière de temps d'attente est basé sur le respect d'un niveau de service où, en

moyenne, 85 % des passagers attendant moins de 15 minutes pour le contrôle dans les huit principaux aéroports du Canada sur une base annuelle. Cela signifie que les temps d'attente peuvent être plus longs pendant les périodes de pointe, lorsque les points de contrôle connaissent un volume de trafic plus important. Les détails des changements proposés pour les temps d'attente sont en cours d'élaboration avec l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.